



CHAMPIONNAT DU MONDE D'ATTELAGE JEUNES CHEVAUX 2023 – REGLEMENT DE SELECTION

Les championnats du Monde 2023 des Jeunes Chevaux sont programmés sous l'égide de la F.E.I. et organisés par la FFE aux dates et lieux suivants :

Attelage à Lamotte Beuvron (France) du 5 au 8 octobre 2023.

La sélection des chevaux de 5 et 6 ans est effectuée par la SHF ; la sélection des chevaux de 7 ans est effectuée par la FFE.

Un même meneur ne peut présenter que 2 chevaux dans une même catégorie.

1) Engagements

Les demandes de participation doivent être saisies en ligne par l'engageur avant le 28/08/2023 23h00.

A réception des sélections SHF, les meneurs retenus doivent être engagés avant le 04/09/2023 23h00. Le passeport FEI est obligatoire pour cette étape.

3) Sélection - engagements définitifs

Les quotas accordés à la France sont de 12 chevaux de 5 ans, 12 chevaux de 6 ans.

Parmi les chevaux ayant fait l'objet d'une demande de participation, la SHF et la FFE procéderont à une sélection selon les critères suivants :

- **Sélection des jeunes chevaux de 5 ans :**

Pour être éligibles, les jeunes chevaux devront avoir obtenu, entre le 1^{er} janvier et la clôture des engagements (le 04/09/23)

- Un minimum de 2 premières primes sur le circuit SHF 2023 en épreuve de Qualification 1, Qualification 1 label, Qualification 2 ou en Qualification 2 label.

- **Sélection des jeunes chevaux de 6 ans :**

Pour être éligibles, les jeunes chevaux devront avoir obtenu, entre le 1^{er} janvier et la clôture des engagements (le 05/09/23)

- Un minimum de 2 premières primes sur le circuit SHF 2023 en épreuve de Qualification 2 ou Qualification 2 Label.

OU

- Un minimum de 2 participations dont au moins une première prime en épreuve de Qualification 2 ou Qualification 2 Label + une participation au test de dressage en épreuve internationale (solo, paire ou team)



4) Aide à la participation

Une aide financière de 600€ sera distribuée sur les Comptes SHF des propriétaires des chevaux (au prorata de leur pourcentage de propriété), sélectionnés par la SHF et partants au Championnat du Monde. Les chevaux doivent être inscrits au livre généalogique d'une race affiliée à la SHF (Anglo-Arabe et affiliés, Arabes, Cheval de Dressage Français, Selle Français et races FPPCF) et nés en France.

5) Formalités administratives

La détention de passeports internationaux est nécessaire pour toute participation à un championnat FEI.

Les meneurs et chevaux devront respecter obligatoirement les formalités administratives et sanitaires de la FEI : <https://www.ffe.com/faq/Cheval-Les-modalités-FEI>.

- Passeport FEI du cheval
- Numéros d'enregistrement FEI du cavalier et du cheval
- Protocole vaccinal à jour

L'engagement nominatif sur FFECompet ne pourra être possible si le passeport n'est pas validé. Les demandes de participation pourront être validées sans passeport FEI.

Les demandes doivent être adressées à la FFE : <https://www.ffe.com/le-cheval/espace-propietaire/passeport-fei/enregistrement-fei-mode-d-emploi>

Contact FFE pour vous aider dans ces démarches : Mme Francesca Ledru (francesca.ledru@ffe.com).